

ACCORDÉON DIATONIQUE

« Technique instrumentale »
Avec Cédric Pierini

Les 22 et 23 novembre 2025
10h > 17h

Maison pour tous Marie Curie
Montpellier (Celleneuve)

Tarif :
150€
(repas du midi inclus)
**+ 15€ d'adhésion à l'association
Montpellier Accordéon**



Niveau intermédiaire et confirmé. Ouvert à tous les diatos en sol/do.

Nous commencerons à travailler « à l'oreille » avec le relevé du morceau abordé.

Puis, nous nous intéresserons à des notions techniques propres à notre instrument : touchés, dynamiques, accentuations, attaque et relâchement des notes, ornements, nuances, vitesse et souplesse dans l'exécution, etc.

Des exercices progressifs et adaptés nous permettront d'abord d'en comprendre les enjeux et d'en améliorer leurs pratiques. Puis une application sur les éléments relevés précédemment nous conduira vers des temps de musique d'ensemble.

Pédagogue reconnu et passionné, Cédric Pierini partage son amour des musiques populaires et improvisées et manipule avec soin les images métaphoriques pour décaler les regards sur les concepts musicaux. Il conduit ses ateliers avec douceur dans l'écoute et la bonne humeur !

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante avant le 15 novembre 2025 :

Association Montpellier Accordéon
12, rue du Bassin - 34080 Montpellier

Renseignements : contact@montpellier-accordeon.fr / 06 52 11 77 67

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au stage animé par Cédric Pierini (cochez les cases correspondantes)

- Frais pédagogiques et repas : 150€
 Adhésion à l'association Montpellier Accordéon OBLIGATOIRE pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026 : 15€

Ci-joint mon règlement de €
(Chèque à l'ordre de Montpellier Accordéon).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement au bulletin d'inscription, non remboursable en cas d'annulation par le stagiaire.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènement extérieur indépendant de leur volonté. Les sommes versées seront alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) certifie par le présent détenir une assurance « Responsabilité Civile » qui vient en complément de l'assurance de l'association.

La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

J'autorise Montpellier Accordéon à utiliser les images (photos, vidéos) et enregistrements audio réalisés pendant le stage dans le cadre des activités de l'association.

A le/...../ 2025

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :